

« Réaliser les droits culturels dans les territoires ? »

Mardi 27 Mai 2014 au Palais du travail de Villeurbanne,
9 place Lazare Goujon, 9h-16h

Journée de restitution du projet « Observation de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise »

Projet initié et porté par : Culture pour tous, le Centre Culturel Oecuménique (CCO) de Villeurbanne et l'Institut Interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de Fribourg (IIEDH).

Journée réalisée en partenariat avec : Réseau Culture 21, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et le Centre Max Weber.

Partenaire-financeur : Ville de Villeurbanne.

Lire les territoires au regard des droits culturels : quels enjeux ?

**Retranscription des interventions de
Patrice Meyer-Bisch et de Luc Carton**

Les centres culturels en Belgique

Luc Carton

Bonjour à toutes, bonjour à tous, merci Fernanda de m'avoir invité ici. C'est un vrai plaisir de venir m'immerger au milieu de vos groupes de travail. J'espère bien en ramener des moissons vers le nord, vers ma contrée exotique de Belgique où désormais il y a 115 groupes de travail sur l'analyse partagée des territoires en référence aux droits culturels. C'est ce qui nous arrive pour l'instant. Donc je vais vous proposer un petit récit autour de cette notion de centre culturel, en trois temps : D'abord je vais vous parler de l'origine de cette dynamique nouvelle autour des centres culturels en Belgique francophone, ensuite je vais tenter d'évoquer les racines de ce travail c'est-à-dire la filiation historique dans laquelle on se situe, et enfin je vais atterrir sur les fondements et l'horizon de la démarche de ces 115 groupes de travail.

1) L'origine, l'origine à courte vue, c'est du côté de l'année 2006 donc il nous a tout de même fallu 8 ans de travail, au sein de la Direction Générale de la culture où je venais d'arriver par hasard. Nous avons expérimenté d'abord sur des bases volontaires et puis de manière plus systématique, une proposition que nous faisons – nous, appareil d'Etat, aux 115 centres culturels reconnus par la fédération Wallonie-Bruxelles c'est-à-dire par l'Etat francophone de Belgique. Et la proposition que nous faisons était que la réflexion libre, l'auto-évaluation libre de l'action des centres culturels nous intéressait plus que leur rapport d'activité. Et donc le message qui était lancé c'est... nous avions bien l'intuition qu'il y avait un déficit d'intelligibilité de ce qui se passait là, dans l'action des centres culturels et nous voulions capitaliser ces inquiétudes et les transformer peut être en désirs nouveaux. Nous n'avons pas été déçus. Ce que nous avons récolté c'était des miettes aux quatre coins de l'horizon, des miettes et des perles, mais au quatre coin de l'horizon, à savoir, qu'il n'y avait plus de sens commun à l'action des centres culturels en Belgique francophone.

Je n'ai pas le temps de vous faire l'histoire de ces centres. L'histoire récente remonte à un arrêté du gouvernement de 1970, transformé en 1992 en décret et en 2014 en un nouveau décret. Donc tous

les 22 ans on recommence... Cela semble être une loi mathématique dans le champ culturel en Belgique. Ce que nous ramassions dans notre nomadisme d'un centre à l'autre, nous, Inspection Générale de la culture, c'était que les gens parlaient... les gens... les acteurs culturels parlaient des langues différentes, incommunicables entre elles. Bref, le sens commun ou l'instituant de la loi n'avait plus de sens commun. Et donc nous sommes allés dire ça à la Ministre de la culture, on lui a dit « Madame la Ministre, ils parlent tous des langues différentes, ça ressemble un peu à la tour de Babel... ou à l'Europe et donc c'est un peu gênant et il va peut-être falloir s'attaquer à un langage commun ». Au cœur de ces inconnues de langage, il y avait le socle conceptuel du décret de 1992, le décret de 92, c'est dans son article 3 « L'action des centres culturels va contribuer au développement socio-culturel des territoires », comment ? « Par des activités ». Voilà, il y a là un petit aplatissement de la finalité sur des activités, activités de diffusion, de loisirs, de cinéma... enfin qui déclinaient à la fois les registres des disciplines artistiques et les différents secteurs des politiques culturelles puisque ces centres culturels ont vocation d'être généralistes.

Donc « développement socio-culturel d'un territoire », définition inconnue au bataillon du langage... « Démocratie culturelle » ? mais quelle est l'actualité de la démocratie culturelle ? ça remontait fin des années 60, début des années 70, l'évidence de cette notion... quelle est donc l'actualité de la démocratisation de la culture à l'époque du capitalisme informationnelle ? Quelle est l'urgence de la participation des groupes les plus fragiles et il y en a de plus en plus sur le plan socio-économique ... quelle est l'urgence de leur participation au champ culturel ? Voilà en friche, les questions que nous ramassions... Et donc la Ministre a fait un travail de philosophie politique, au départ... elle a rédigé ou fait rédiger une note de philosophie politique sur ces différentes notions et donc, des groupes de travail se sont mis en place, alors là des groupes de travail à toutes échelles et qui associaient bien sûr des délégués, des représentants des travailleurs, des directeurs, des animateurs des 115 centres culturels, de leurs structures fédératives et syndicales et de l'instance d'avis, en Belgique nous sommes des spécialistes des instances d'avis, il y en a près de 70 dans le champs culturel, il y en a une, « la commission des centres culturels », qui réunit la diversité des clés de représentation de ce secteur. Et donc là, 5 à 6 ans de travaux en groupes de travail s'en sont suivis. Et évidemment je ne vais pas vous raconter ça mais simplement vous raconter l'itinéraire de réflexion.

On est parti du déficit de missions, ces histoires de finalités qui s'aplatissent dans des activités... ça n'a pas de sens ! On est donc remonté au champ culturel. Qu'est-ce qui arrive au champ culturel à notre époque ? Et il a bien fallu remonter du champ culturel vers l'ensemble des champs du développement, donc vers la société toute entière pour achever ce premier parcours de réflexion et donner sens aux missions. Pas moyen de donner sens aux missions dans le champ culturel, pas moyen, il a donc fallu aller plus loin. Et donc en chemin... et donc là j'en ai fini avec l'origine, je vais maintenant rentrer dans les racines...

2) Les racines

En chemin, on a cherché... on a cherché qu'est ce qui pouvait bien être arrivé au champ culturel dans les métamorphoses des démocraties libérales, ces 250 dernières années. On est par exemple, chemin faisant, tombés sur une conférence qu'Alain Touraine venait de faire en 2006, en Belgique : « Comprendre le monde d'aujourd'hui » et dans laquelle il avançait une thèse qui nous a paru extrêmement intéressante. Cette thèse est la suivante, il dit qu'une société se structure autour d'un paradigme, un paradigme c'est une manière de se représenter, de représenter son ordre, ou de

représenter en fait le nœud de sa conflictualité. Comment nous nous divisons ? Sur quelles contradictions essentielles ? Comment nous les exprimons ? Comment nous en délibérons ? Et comment nous les arbitrons ? Et, dit-il, on peut lire dans le présent la sédimentation de trois paradigmes. Comme Fernand Braudel nous a appris, l'histoire n'est pas une succession des époques : Charles Martel / Charles de Gaulle / Charles d'Angleterre... mais sédimentation des époques, c'est-à-dire, le temps d'aujourd'hui est fait du temps de jadis, d'avant-hier et d'hier.

Alors, premier paradigme, dit-il, c'est le paradigme politique. On voit qu'il a une certaine fatigue ce paradigme... tu l'as dit Patrice, mais c'est bien celui-là qui, à la charnière du 18^e et du 19^e, structurait l'essentiel des conflits d'une société. Il s'agissait de sortir de l'ancien régime et donc le conflit socio-politique était majeur entre ce qu'on pourrait appeler génériquement le libéralisme et d'autre part, le conservatisme. Ce conflit-là bien sûr, perdure avec quelques difficultés, comme vous le savez trop bien... Mais donc, il a rapidement été recouvert partiellement par la naissance d'un deuxième paradigme.

Evidemment, il n'y avait pas que la révolution politique, il y avait la révolution industrielle... et le deuxième paradigme c'est le paradigme du conflit socio-économique, du conflit entre capital et travail. Et donc bien sûr, il se structure dans le développement des manufactures et de la révolution industrielle, fin du 18^{ème}, début du 19^{ème}. Il se déploie dans les luttes sociales et dans la construction du mouvement ouvrier, la construction du syndicalisme, et il culmine dans... en tout cas on l'a mieux connu dans l'Europe du nord qu'en France, dans ce qu'on a appelé le compromis social-démocrate. En Belgique on a d'ailleurs un texte qui exprime ça de manière symbolique extrêmement fort, le projet d' « Accord de solidarité sociale » de 1944, qui définit la sécurité sociale, qui définit donc un compromis entre la légitime autorité du capital, du patronnat sur la décision économique, oui, enfin... on a eu la faiblesse de dire cela, et d'autre part, la légitime discussion entre forces organisées du travail et forces du capital pour la distribution sociale, ça c'est le compromis social-démocrate. Et Touraine nous dit « je vois depuis une cinquantaine d'années un troisième paradigme recouvrir le précédent »...

Et ce serait le paradigme culturel, c'est-à-dire que le centre potentiel de la conflictualité de nos sociétés ne serait plus tant politique, ne serait plus tant socio-économique, ou il le serait, et politique et socio-économique mais à la lumière d'un conflit culturel. On voit bien, si on classe les enjeux en deux colonnes, dans le compromis social-démocrate, que l'on dit « ceci est économique », que l'on dit « ceci est social »... il manque une colonne... qu'est-ce qui est culturel ? Où est l'autorité légitime pour donner le sens du développement économique ? ça c'est une question culturelle... Où est la légitime autorité pour définir le sens du travail ? C'est une question culturelle... et où est la légitime discussion sur le sens du socio-économique dans la vie des individus et des groupes ? C'est une question culturelle. Et donc Touraine dit « je crois bien voir se déployer potentiellement... », oui, il dit « potentiellement » parce qu'encore faut-il conduire le conflit culturel, encore faut-il donc faire ce que vous faites, faire ce que nous essayons de faire en Belgique autour des centres culturels, commencer à inventer une nouvelle conflictualité sur l'orientation du sens de la vie sociale. ça c'est le paradigme culturel.

A ces trois paradigmes politique, socio-économique et culturel correspondent trois époques des politiques culturelles.

Première époque des politiques culturelles c'est celle de Condorcet, c'est celle symbolisée par le rapport de Condorcet de 1792, dans lequel Condorcet dit que pour asseoir la démocratie politique il va falloir un gigantesque plan d'instruction publique. Mais il dit aussi quelque chose de stupéfiant, qu'on a moins retenu... stupéfiant... il dit « hélas je crains que nos efforts pour l'instruction publique ne soient vains... parce que j'observe » dit-il, j'exprime en Belge hein, dans le langage moderne donc... « je crains, dit-il, à voir se développer les manufactures, que les humains sont condamnés à un travail trop simple et qui les conduit à la barbarie et donc à perdre dans les manufactures ce qu'on aura gagné dans l'instruction publique... ». Waouh ! ça en 1792, on comprend qu'il soit mort en prison...

Donc on peut dire que la première époque des politiques culturelles se centre massivement sur l'instruction publique, sur l'enseignement, pas sur l'éducation d'ailleurs, Condorcet veillait à laisser l'éducation à la société civile, aux familles, aux communautés, aux églises, au voisinage. C'était trop sérieux, disait-il, pour que l'Etat s'en occupe.

Bref, deuxième époque, elle va, en Belgique en tout cas, mais on n'est pas trop éloigné tout de même, même si c'est exotique, se sédimenter au début du 20^{ème} siècle dans les législations sur les bibliothèques publiques, la loi Destret en Belgique sur les bibliothèques publiques ; la loi sur les œuvres périphériques à l'école, complémentaires à l'école disait-on, et aussi la loi sur les loisirs ouvriers. Et donc on voit que cette deuxième époque des politiques culturelles est contemporaine des luttes sociales, des conquêtes des mouvements ouvriers et donc au paradigme socio-économique qui correspond donc à la deuxième époque des politiques culturelles qui perdure encore aujourd'hui bien sûr, dans ces métamorphoses...

Troisième époque des politiques culturelles, c'est celle sur laquelle le conseil de l'Europe a beaucoup travaillé et qui dans les années 60 et 70 voit se déployer un peu partout en Europe, des centres culturels, des maisons de la culture et des foyers culturels, les trois notions existent, et il en est d'autres encore... Certes qui n'ont pas un cahier des charges unique, mais qui se situent un peu partout, et chaque fois de manières différentes, au carrefour de la démocratie culturelle et de la démocratisation de la culture. Et donc on voit poindre à ce moment là, l'époque d'une politique culturelle en site propre, se structurant de manière autonome dans le champ culturel mais évidemment dans des formes institutionnelles, et portée par des forces instituant, extrêmement différentes d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre. Ainsi en Belgique, ce qui est très intéressant dans l'origine des centres culturels, et cette origine se prolonge y compris dans la loi du 21 novembre 2013, le modèle institutionnel des centres culturels belges est le suivant : d'une part il y a 50 % du pouvoir dans les Conseils d'Administration des centres culturels qui appartient au pouvoir public, d'autre part, il y a 50% du pouvoir qui appartient aux associations. Par ailleurs, les pouvoirs publics se divisent entre eux le pouvoir, entre pouvoirs publics locaux et pouvoirs publics centraux... ce qui est capital également. Il y a donc une double clé, une clé locale et centrale, et une clé publique et civile. Et c'est ce métissage-là, cette économie mixte là, qui fait à mon avis le génie propre de l'institution des centres culturels en Belgique francophone. Voilà pour une courte exploration des racines et j'en arrive maintenant aux fondements...

3) Les fondements :

D'abord, deux mots tout de même sur ce décret du 21 novembre 2013. Donc après 6 ans de travail on est arrivé à quoi ? On est arrivé, d'abord chemin faisant on a croisé la Déclaration de Fribourg, et cela nous a mis en joie ! Et donc, je ne sais pas, il n'y a pas beaucoup de pays dans monde, peut-être la

Mongolie extérieure, qui ont incorporé dans la loi la Déclaration de Fribourg. L'article 1 paragraphe 5 (de la Déclaration) définit la culture comme « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité » c'est tout de même essentiel, chapeau ! « ainsi que les significations qu'il donne à son existence et à son développement ». Il n'y a rien qui soit innocent là-dedans, l'UNESCO est complètement dépassée. La définition de l'UNESCO est à ranger au placard parce qu'il y a là-dedans : on ne décline pas son identité, on décline son humanité. Ah ! C'est-à-dire qu'on décline son rapport à l'universel, ce en quoi l'universel se précipite en nous, d'accord ? Et puis « les significations qu'il donne à son existence et à son développement », crac ! Le champ culturel est décloisonné : la culture ça ne sert pas à la culture. Ça sert à éclairer la vie, ça sert à extraire de la vie le sens de la vie. C'était la définition de l'éducation populaire hein, c'était effectivement transformer son expérience exploitée, aliénée, dominée en savoir stratégique pour changer le monde ;

Donc ce décret évidemment, il reprend Fribourg, tant mieux. Mais alors il accouche d'une définition opérationnelle, nouvelle de ce qu'est le développement socio-culturel d'un territoire. Le développement socio-culturel d'un territoire c'est « poursuivre un meilleur exercice, plus intense et plus égal, des droits culturels par toutes les populations de ce territoire ». Bien. Et puis, on va plus loin, on dit donc, c'est quoi l'action d'un centre culturel ? Et bien, « l'action des centres culturels augmente la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, par des démarches participatives », ensuite « cherche à associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et la conduite d'un projet d'action culturel de moyen et long terme » et enfin « s'inscrit dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels ». Cela veut dire que le décret de 2013 propose que chaque centre culturel définisse son action comme ceci... c'est ce qu'on appelle dans l'exposé des motifs, la boucle procédurale. Parce que cette fois-ci on ne dit plus qu'il doit faire ça par des activités, non ! Il doit faire ça par une démarche et cette démarche c'est laquelle ?

1) L'action culturelle ne se pense pas dans le champ culturel, elle se pense dans le champ sociétal, dans la société toute entière, elle n'est donc pas l'affaire des professionnels de la culture. Les professionnels de la culture ont pour tâche de mobiliser les individus et les groupes d'un territoire dans une analyse partagée de ce territoire. C'est le point de départ de la trajectoire qui va conduire à l'action culturelle. Ça n'est pas du tout innocent. C'est là-dessus, parce que maintenant on a l'arrêté d'exécution du gouvernement, in extremis, juste avant les élections, ouf ! Et bien, il y a donc 115 groupes de travail qui ont des analyses partagées du territoire, avec des individus et des groupes de leur territoire. Ça c'est le point de départ, mais après ça qu'est-ce qui se passe ? C'est pour quoi faire cette analyse partagée ?

2) C'est pour construire, ne fut-ce que provisoirement un regard sur le monde, c'est-à-dire définir non pas des enjeux culturels, mais des enjeux de société, socio-économiques, socio-politiques. C'est le deuxième moment.

3) Troisième moment c'est, ces enjeux de société, ces enjeux territoriaux qu'on a construit ensemble, maintenant on va les porter culturellement, ben oui, on n'est pas généralistes au point d'être à la fois un opérateur d'un contrat de rivières, un opérateur de logement social, un opérateur d'intégration sociale ou d'insertion sociale, non ! On est devant un opérateur culturel qui va porter culturellement des enjeux de société.

Comment va-t-il porter ces enjeux ? En définissant des opérations culturelles. Que vient faire ce mot étrange ? Alors ça si Michel De Certeau le savait, j'ai été piquer ça dans son bouquin, *La culture au pluriel*, paru en 74 hein, et dans ce bouquin Michel De Certeau dit : « L'époque est terminée où la division du travail dans le champ culturel faisait que d'un côté il y avait les Créateurs », attention, avec un immense « C », « d'autre part, des médiateurs, des travailleurs de la culture et enfin des usagers ou des consommateurs de culture. Et donc, dit-il, j'appelle notre époque et je vois dans notre époque se déployer des opérations culturelles, c'est-à-dire des transgressions de cette division du travail entre création, médiation et usages de la culture ».

Donc ce qu'on définit comme un usager de la culture doit participer à la création. Pour cela il faut que les artistes acceptent de se mettre en résidence et la médiation consiste à organiser la négociation entre ces artistes, ces médiateurs et ces supposés utilisateurs devenant eux-mêmes créateurs de culture. Et alors, ces opérations culturelles, on doit évaluer comment elles nourrissent les fonctions culturelles, c'est-à-dire les attributs du droit, des droits culturels, que Céline Romainville hein, chez nous définit si bien. Et donc on vérifie alors via les fonctions culturelles, c'est-à-dire les créances que la population détient sur les pouvoirs publics en matière de droits culturels, on vérifie que ces opérations irriguent effectivement l'exercice plus égal et plus intense des droits culturels des populations.

Alors ça, c'est l'essentiel de la boucle procédurale avec au centre un dispositif réflexif, qu'on appelle « auto-évaluation » et qui effectivement met en rapport les différentes polarités de la boucle.

Encore une petite chose là dessus, c'est dire qu'on a également tenté dans ce décret de continuer le décloisonnement, la rupture par rapport à la division du travail de la culture en permettant aux centres culturels un accès à toutes les législations et tous les budgets sectoriels de la culture, du théâtre à la danse en passant par le cinéma et les dispositifs d'action culturelle, d'éducation populaire, de jeunesse, de lecture publique, de manière à ce que les centres culturels deviennent des pivots, à l'échelle territoriale des politiques culturelles appliquées aux questions de développement. Et voilà donc pour les fondements de ce décret.

Juste encore un mot, si j'ai encore deux minutes, juste vous dire ma conviction, cette fois-ci comme petit philosophe nomade que cette petite œuvre « légistique » s'attaque à une question centrale de notre temps que j'essaierai de croquer comme suit, toujours dans la foulée de Michel de Certeau : La souffrance de l'homme contemporain, je crois, est profondément liée à la difficulté dans laquelle nous sommes définitivement, je pense, de nous représenter le monde de manière stable et durable et communicable. Alors, bien sûr, c'est d'abord une souffrance, c'est un deuil... un deuil en tout cas par rapport à la croyance que nous aurions disposé un jour, c'est toujours une fable bien sûr, de vision du monde, d'une représentation du monde, représentation culturelle du monde, intellectuelle, artistique, émotive, tout ce que vous voulez, durable, stable et communicable. Donc ça, c'est la souffrance de l'homme contemporain. Cette souffrance, on peut peut-être tenter ici, dans ce type d'action de la transformer en plaisir, en joie... c'est ça ! Autrement cette souffrance, elle va être prise par d'autres hein. Je pense qu'en France vous avez par exemple certains opérateurs politiques, qui sont spécialisés en transformation de la souffrance en réponses politiques inadéquates ! Ben oui, évidemment. Donc, au cœur de la question, il y a la nécessité de comprendre que ce déficit de représentation du monde peut être renversé dans un plaisir et une joie commune de construire en permanence et d'échanger ensemble sur les représentations du monde. Peut-être même que c'est ça

l'avenir le plus profond de la démocratie approfondie. C'est en fait, faire du monde une conversation sur le monde. C'est peut être uniquement comme cela que le monde est habitable. Je vous remercie beaucoup.

Questions :

- 1) Vous avez éveillé ma curiosité : qu'est-ce qui a fait que votre Ministre s'est mise à faire de la philosophie politique ? Bien sûr il y a des logiques d'expertise et d'entourage mais sans vouloir être trop réducteur par rapport à ce que nous vivons nous en France, ce dont vous témoignez paraît tellement loin que je me pose la question des motivations de votre Ministre.
- 2) Est-ce qu'il peut exister un lien entre les droits culturels et les droits artistiques. Je n'ai pas entendu le mot « art » ou « artiste », on est juste allé jusqu'à « créateur ».
- 3) Comment les professionnels de la culture ont été associés à cette troisième phase car c'est se faire violence. En plus de la remontée je pense que déjà il y a eu un gros travail là, mais dans la construction, comment ils ont été associés et comment ils se sont remis en cause ?

Luc Carton : au sujet de la Ministre et la philosophie politique. D'abord une première chose, la Belgique se caractérise par la faiblesse de son appareil d'Etat, et bien ça peut devenir une chance. Ce n'est pas une blague du tout, cela veut dire que la figure d'un Etat modeste, à l'écoute, animateur est tout d'abord une évidence commune en Belgique. C'est plus puissant encore dans le champ culturel parce que tout simplement les politiques culturelles en Belgique francophone se caractérisent par le fait qu'elles sont toutes des politiques de subsidiarité. C'est-à-dire que l'Etat ne produit quasiment rien, sauf les conditions de l'action culturelle, d'une action culturelle autonome voire même d'une action culturelle libertaire puisqu'il y a aussi dans l'appareil législatif des politiques culturelles francophones, un décret sur l'éducation permanente, qui est la version belge de l'éducation populaire et qui est un décret extraordinaire, rédigé en 76 dans sa première mouture, en 2003, dans sa deuxième mouture, et qui consacre la reconnaissance de l'utilité publique d'un travail socio-culturel et socio-politique de critique des pouvoirs et de démontage des mécanismes sociaux. Ce qui veut dire par exemple que comme « Inspecteur de la culture », je me promène en disant « si vous ne construisez pas de débat et si vous ne construisez pas un point de vue critique, je vais devoir couper les subsides ». C'est une position totalement paradoxale, c'est à peu près l'inverse de la position de l'Etat en France. Donc c'est cette modestie, ce caractère libertaire des législations qui explique, je crois, qu'il a été possible de faire comprendre à la Ministre qu'il fallait passer par un travail de philosophie politique mais de philosophie politique partagée, non pas de la philosophie d'académie mais de la philosophie de groupe de travail avec des professionnels.

Alors en échos à la deuxième question, je n'ai pas beaucoup parlé des artistes parce qu'effectivement, si on se situe dans l'héritage de Michel De Certeau, ils ont une place que Nicolas Friche, chez vous, définit tellement bien, il dit « je suis un citoyen qui agit par les moyens de l'art » et donc il ne se situe pas dans le surplomb dans lequel on peut dire que le narcissisme, qu'un habitus narcissique dans le champ culturel et en particulier en France, empoisonne durablement les rapports entre le travail artistique et le travail culturel. Je crois fondamentalement qu'il y a toute la place pour les artistes au sein d'une politique culturelle

comme celle-ci. Mais c'est une place qui n'est plus celle du surplomb, c'est une place qui est une place de résidence généralisée des artistes dans la société.

Alors la question des travailleurs... plus complexes... elle est en train d'être travaillée comme ceci, parce que je ne peux pas revenir sur 5 à 6 ans de groupes de travail, c'est un peu complexe... il y avait essentiellement des travailleurs dans le groupe de travail mais aujourd'hui... Aujourd'hui pour se lancer dans les analyses partagées, il y a un problème d'énergie parce que les centres culturels, ils existent, ils ont leur programme, ils ont leur système d'action. S'ils doivent en plus commencer à faire de la démocratie culturelle, là-dehors, comment vont-ils faire énergétiquement ? Alors au milieu des 115 groupes de travail, on est en train de capitaliser des expériences. Et ces expériences, là où elles parviennent à se faufiler dans ce détroit, dans ce problème d'énergie, c'est quand précisément l'analyse partagée mobilise l'action culturelle, mobilise l'action des artistes, mobilise tous les créneaux de l'action culturelle. Donc l'analyse partagée n'est pas quelque chose d'ennuyeux... avec une passion qui ne serait que intellectuelle, non, il faut rendre le monde intelligible mais donc sensible. Il faut mettre à jour les émotions que nous avons du monde. Et donc, c'est je crois la seule manière pour ne pas perdre les travailleurs en route parce que si on les perd il n'y aura plus rien. Donc je veux dire, c'est aussi dans le dépassement de l'hétéronomie du rapport salarié que se joue une métamorphose, en tout cas la métaphore d'une métamorphose extraordinaire. C'est qu'effectivement le travail a du sens, que le travail est donc discutable et que donc les hiérarchies de l'organisation du travail sont ici aussi une chose à subvertir.

Patrice Meyer-Bischoff : là dessus je pense que Anne, Fernanda et Audrey risquent d'avoir un petit problème avec vous parce que d'avoir invité un Belge et un Suisse pour démolir le système français... quelques soucis... alors je vais dire pour rendre justice quand même que ce qu'on a appris, ce qu'on apprend dans les 5 départements où l'on travaille déjà, c'est un tas de pratiques absolument formidables, un tas d'engagements etc. qui sont très forts, très puissants et que notre projet effectivement c'est de les faire monter, de les recueillir, de les récolter, de les valoriser et de le travailler. Alors je ne sais pas si notre Ministre aura... on pourrait lui envoyer un petit philosophe qui sait chuchoter à l'oreille des Ministres pour pouvoir analyser tout ça. Pour répondre à la question sur les créateurs et les artistes. Chaque discipline culturelle a cet élément de destruction et je pense que c'est vraiment intéressant ce lien avec la notion de paradigme chez Touraine, Touraine qui a été l'un des parrains de la déclaration de Fribourg aussi, à savoir de chercher où est le conflit. Mais si on ne fait que parler des conflits et dissensus que fait-on du bien commun... donc on a besoin évidemment d'une dialectique, mais pour dire voilà, il y a des conflits qui sont féconds. Si je prends l'exemple du cinéma, on vient de faire hier soir une table ronde, chez nous à Fribourg, sur le capital culturel et la capitale culturelle, il y avait le directeur du festival de films. Le cinéma va nous montrer beaucoup de choses et notamment la dialectique temporelle, le récit, le temps, avec l'image etc. Donc il nous produit, j'allais dire il nous grave, il nous dessine un espace de débat, voilà. Mais il n'y a pas que les artistes qui sont créateurs. On a besoin que les pharmaciens, les médecins soient aussi créateurs, que les assistants sociaux soient créateurs grâce à leur savoir. Donc la dimension culturelle de tous les métiers, c'est ça qui est créateur. L'artiste n'a effectivement pas à avoir cette position de surplomb et il faut à tout prix faire le lien très étroit entre ce qui est rappelé avec Michel De Certeau, qui est tout à fait formidable. Mais à ce moment là, on ne pourrait pas non plus dire que l'artiste est simplement un citoyen. Il est aussi un créateur de culture, disons ça comme ça et que chaque discipline

culturelle, je prends les disciplines artistiques mais je veux prendre les autres, j'ai parlé tout à l'heure des disciplines scientifiques qui sont à part entière des disciplines culturelles, et je pourrais déployer, la science pour la science, l'art pour l'art c'est tout à fait central, c'est tout à fait important parce que ce sont des champs à dégager, et c'est seulement dans la mesure où on a véritablement une création, où on va plus loin, par le cinéma, par la danse, par la musique mais aussi par l'architecture, mais aussi par la cuisine, mais aussi par l'urbanisme qu'on va plus loin dans ces domaines, qu'on déploie plus de moyens. Donc en fait on crée de la citoyenneté pourquoi ? Parce que qu'on crée de l'espace de débat et là donc on va prendre le lieu des conflits mais les vrais conflits, les grands conflits qui ne sont pas forcément... qui peuvent rester durs, parce qu'on a des choix à faire tout au long de sa vie, entre des valeurs qui toutes les deux sont très importantes, que j'ai très rapidement évoquées dans les pôles de l'identité : est-ce que je cherche l'unité ? Est-ce que je cherche la diversité ? Bon bien il faut les deux, et donc il faut que chaque discipline culturelle nous donne une gravure du territoire, voilà, et je crois que c'est ça qu'il nous faut chercher.